

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	20

Date de la convocation

15 mars 2024

Date d'affichage

15 mars 2024

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

**2024-022– Demandes de
subventions– Création d'un
bureau et d'un espace
d'accueil**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

le 28/03/2024

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

A été nommée secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de la CAF au titre de l'appel à projet pour l'action sociale au nom du « fonds publics et territoires » doivent être déposées avant le 31 mars 2024,

La commune propose de présenter le projet de création d'un bureau pour les directeurs et d'un espace d'accueil pour les familles à la maison des Loges qui ne possède pas ces espaces.

Le coût prévisionnel s'élève à 133 375 € HT soit 160 050 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

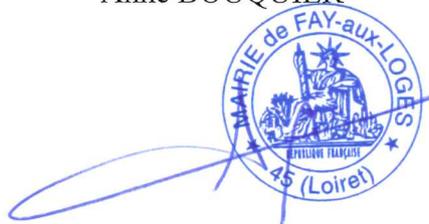
- **ADOPTE** le projet de création d'un bureau pour les directeurs et d'un espace d'accueil pour les familles pour un montant de 160 050 € T.T.C.

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	133 375 €	160 050 €	CAF	80 025 €
			MSA	26 675 €
			Autofinancement	26 675 €
Total	133 375 €	160 050 €	Total	133 375 €

- **SOLLICITE** une subvention de 80 025 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, correspondant à 60 % du montant du projet,
- **SOLLICITE** une subvention de 26 675 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, correspondant à 20 % du montant du projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

La secrétaire de séance
Anne BOUQUIER



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

